

Communiqué de presse de la Fédération Environnement Durable

Paris le 09/210/2022

Prix élevé de l'électricité, une manne pour le Gouvernement, un désastre pour les consommateurs

Dans sa présentation du budget 2023, le Gouvernement s'est félicité que le soutien public aux énergies renouvelables représenterait désormais « **une contribution positive** » au budget de l'État de 28 Milliards d'euros pour 2023, venant s'ajouter aux 8 Milliards à percevoir au titre de 2022.

Cette annonce a été immédiatement saluée par le Syndicat des Energies Renouvelables et plus surprenant par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui comme son nom l'indique a théoriquement pour mission de « réguler » les prix de l'électricité.

En réalité cette « contribution positive » va être payée par le consommateur final, ménages et entreprises.

En effet, les prix de vente de l'électricité produite par les Energies renouvelables, principalement le solaire et l'éolien, sont normalement contenus par des mécanismes de plafonnement.¹

Annoncer aujourd'hui que les producteurs des Energies Renouvelables contribuent positivement au budget de l'Etat, c'est avouer que les prix du marché de l'électricité, dont ils sont en partie responsables, sont tellement élevés qu'ils excèdent ces plafonnements et que l'état prévoit des hausses spectaculaires pour le consommateur français.

En 2021, les ménages et les entreprises ont acheté, tous tarifs confondus, pour **90 milliards d'euros d'électricité**.

- Disposer de 8 milliards d'excédent en 2022, signifie que le prix de marché a dépassé de 8 milliards au moins les achats 2021 **soit une augmentation de 9% du prix de l'électricité en 2022 par rapport l'année précédente**
- Disposer de 29 milliards comme le prévoit la loi de finance signifie que le gouvernement, prévoit et cautionne **une nouvelle hausse de l'électricité de plus de 23% par rapport à 2022**

Cela démontre l'incapacité du gouvernement à maîtriser la dérive incontrôlée des prix alors que les producteurs des Energies Renouvelables avaient déjà droit à des avantages financiers exorbitants.¹

Contacts :

Michel Faure
06 07 41 68 85
michel.faure@yahoo.fr

Jean-Louis Butré
06 80 99 38 08
jlbutre@gmail.com

1) Il convient aussi de signaler que nombre de producteurs d'Energies Renouvelables, qui étaient normalement engagés par les contrats d'obligation d'achat, les dénoncent, pour aller s'enrichir encore plus sur le marché libre (7% de la puissance raccordée selon les dernières sources publiées).

En outre, madame la Ministre Pannier- Runacher dont on ne comprend pas très bien si elle défend les intérêts des consommateurs français ou ceux des promoteurs privés, a autorisé les nouvelles installations à différer leurs ventes à prix plafonné sous obligation d'achat, pour vendre leur production sur le marché libre pendant 18 mois après autorisation de raccordement de leur installation. Ce cadeau de plusieurs milliards a été approuvé par Madame Wargon, la nouvelle Présidente de la CRE qui a d'ailleurs décidé de l'étendre aux nouveaux appels d'offres pour essayer d'appâter des candidats.

Alors que le gouvernement devrait faire des économies, ces nouveaux prélèvements sur le budget des consommateurs permettront aussi de recruter de nouveaux fonctionnaires qui se propageront en province pour épauler les promoteurs et convaincre les populations et les communes rétives d'accepter notamment des nouvelles éoliennes.